

Scratch : les conditions d'utilisation de la plate-forme collaborative Scratch dans un contexte pédagogique, celui du club de culture numérique animé par le professeur documentaliste du collège Camille Claudel 59650 Villeneuve d'Ascq

Scratch

Scratch a été créé par un groupe de recherche du prestigieux MIT (Massachusetts Institute of Technology).

Scratch est une communauté : on partage les animations créées en ligne, on vote, on échange sur les pratiques. Chacun peut participer à la communauté, dans le monde entier. C'est une communauté d'apprentissage collaborative du codage. Sur Scratch, de nombreux enseignants partagent des projets, créent des studios avec des élèves.

Le nombre de projets déposés sur le site de Scratch ? Plus de 24 000 000 !

Scratch, qu'est-ce que c'est ? Un langage de programmation adapté aux jeunes enfants qui permet de créer des programmes avec des sons, des éléments graphiques, des animations.

Comment participer au club codage du CDI ?

Le club est ouvert à tous les élèves pendant la pause méridienne, une ou deux fois par semaine, dans la limite de places disponibles en salle informatique.

Des autorisations des responsables légaux sont nécessaires pour s'inscrire au club du CDI. Il est toutefois possible de venir au club et d'utiliser Scratch sans autorisation, sans inscription, mais l'élève ne pourra sauvegarder ses projets.

L'adresse de messagerie

Il est nécessaire de créer une adresse e-mail. Dans un contexte pédagogique, les enseignants n'ont pas l'autorisation d'utiliser les boîtes mail personnelles des élèves, pour des raisons de respect de la neutralité qui est un des fondements de notre service public, et pour des raisons qui tiennent à la captation des données personnelles. Il est donc indispensable de respecter les conventions en vigueur : seule la messagerie de La Poste est autorisée dans un contexte pédagogique.

Deux autorisations seront à signer par les parents

La création d'une adresse de messagerie La Poste qui sera créée avec le professeur documentaliste (un formulaire sera distribué aux élèves). Elle est gratuite, et pourra être utilisée toute la vie (demande de stage, envoi de CV). Les parents auront le mot de passe créé par l'élève mais l'équipe pédagogique n'en aura pas connaissance. En revanche, les enseignants pourront utiliser la messagerie dans un contexte pédagogique (projet, correspondance).

Le profil utilisateur sur Scratch

La plateforme collaborative Scratch : l'inscription sur la plateforme requiert aussi la communication d'un certain nombre de données personnelles, limité : renseignement du nom, prénom et de la date de naissance. Ces données n'apparaissent nullement sur la plateforme d'apprentissage. Il sera exigé des élèves qu'ils choisissent un pseudonyme, avec l'accord du documentaliste, du type

« PseudoClaudel », par exemple. Les données personnelles enregistrées ne servent pas à des fins commerciales. L'adresse e-mail sert à cautionner ou confirmer l'inscription d'un mineur.

Une coresponsabilité

Les parents comme le professeur documentaliste veilleront à ce que la communication sur Scratch soit respectueuse de l'éthique. La publication de commentaires, l'envoi de messages et le partage d'animations seront supervisés par des adultes. Il sera nécessaire que le « scratcheur » n'utilise que des ressources de Scratch ou des ressources libres de droits (images, sons). L' élève est libre de partager ou non les animations créées sur Internet. Le professeur documentaliste partagera sur le blog du CDI, le compte Twitter du CDI ou le web journal, certaines des animations mises en lignes par les membres du club. Le professeur peut exiger que des animations soient retirées, pour des problèmes d'éthique ou de droits, ou parce que le contenu est vulgaire, choquant, ou que des commentaires soient supprimés. Un élève ne pourra refuser que le professeur suive son profil, étant donné qu'il utilisera Scratch dans un contexte pédagogique, sous la responsabilité de son professeur.

Le concours

Il est organisé en fin d'année. Les participants sont réunis 1 heure en salle informatique. Ils reçoivent une liste de consignes et doivent partager leurs animations sur Internet à la fin de l'heure. Si les parents inscrivent leurs enfants au concours, ils acceptent le partage des animations sur Internet, dans un studio du concours. Des prix sont décernés par un jury. En 2018, le concours sera peut-être organisé dans plusieurs établissements. Cet événement donne lieu à des publications, sur le web journal du collège, par exemple.

Françoise Grave
Professeur documentaliste
Collège Camille Claudel Villeneuve d'Ascq